Mise en ligne : 25 mars 2015.
Dernière modification : 16 juin 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Hugues *Joseph* Eustache O'CONNELL,
administrateur civil,
frère des dirigeants de Wm G. Hale,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hale_et_Cie-Saigon.pdf
se lance dans la plantation d'hévéas en 1904

N° 93. — PROMOTION dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, février 1889)

Du 15 février 1889.
Sur la proposition du gouverneur général de l'Indo-Chine,
Sa Majesté Than-Thai a nommé dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam :

CROIX CIVILES
Chevalier

.....
O'CONNELL (Hugues), commis rédacteur de 1re classe.

———————————

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, juillet 1889)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 18 juillet 1889, rendu sur la proposition du lieutenant-gouverneur p. *i.* :

M. O'Connell, commis principal de 2e classe au secrétariat général, qui a obtenu un congé administratif pour rentrer en France, est autorisé à prendre passage aux frais du budget local sur le paquebot des Messageries maritimes partant de Saïgon le 22 du courant.

Par arrêté du lieutenant-gouverneur p. *i.*, en date du 24 juillet 1889, rendu sur la proposition du secrétaire général :

M. Crestien, administrateur stagiaire, actuellement à Chaudoc, remplira les fonctions de chef du service, de l'immigration, en remplacement de M. O'Connell, parti en congé.

———————————

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, novembre 1889)

Par décisions ministérielles en date du 26 septembre 1889 :

.....

M. O'Connell, commis principal de 2e classe au secrétariat général de Cochinchine, a obtenu un congé administratif de six mois à solde entière d'Europe (3.000 francs), valable du 18 août 1889 au 17 février 1890.

———————————

Nº 214. — ARRÊTÉ désignant M. O'Connell, administrateur stagiaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission permanente des forêts
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mai 1892)

Du 19 mai 1892

Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie,

Vu l'article 87 de l'arrêté du 7 janvier 1892 fixant la composition de la commission permanente des forêts ;

Vu les nécessités du service ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la Cochinchine,

ARRÊTE :

Article premier. — M. O'Connell, administrateur stagiaire, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission permanente des forêts.

Art. 2. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et enregistré partout où besoin sera.

Saïgon, le 19 mai 1892.

Pour le lieutenant-gouverneur absent et par ordre :

Le secrétaire général,
J. FOURÈS.

Par le lieutenant-gouverneur:

Le secrétaire général,
J. FOURÈS.

———————————

(*Bulletin officiel du Tonkin et de l'Annam*, 1893)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, en date du 11 mai 1892, rendu sur la proposition du secrétaire général :

M. O'Connell, administrateur stagiaire des affaires indigènes, cesse ses fonctions de sous-chef au 4e bureau et est désigné pour continuer ses services dans le même bureau.

———————————

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 12 août 1893)

À l'emploi d'administrateur de 4e classe.

O'Connell (*Hugues*-Joseph),

———————————

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1894)
(*Le Phare des Charentes*, 9 novembre 1894)

Par arrêté du gouverneur général p. *i.*, en date du 29 septembre 1894, rendu sur la proposition du lieutenant-gouverneur :

M. Vincenti, administrateur de 2e classe des affaires indigènes à Tayninh, est désigné pour prendre la direction de l'arrondissement de Cantho, en remplacement de M. O'Connell, appelé à d'autres fonctions;

M. O'Connell, administrateur de 4e classe à Cantho, est appelé à prendre les fonctions de chef du service de l'immigration, en remplacement de M. Mélaye, appelé à continuer ses services au 3e bureau du secrétariat général.

———————————

CHEF DU SERVICE DE L'IMMIGRATION

Outre le français et l'anglais, ses langues maternelles,
H.J.E. O'Connell parlait couramment le tamoul et l'annamite,
ce qui le rendait proche de la population autochtone et estimé des petites gens

3.
[Augmentation du prix des passeports]
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 21 janvier 1895)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Tho a la parole pour soutenir sa proposition relative à l'augmentation du prix des passeports.

M. THO. — Hier, j'ai demandé au conseil colonial de porter de 4 à 10 piastres le prix du passeport. Ce prix n'aurait rien d'exagéré, car les Chinois riches, seuls, retournent en Chine de temps en temps et ils ont largement de quoi payer. Comme il y a 10.000 Chinois environ qui, chaque année, font le voyage de Chine, cela vous donnera 60.000 piastres. Ces ressources nouvelles permettraient de réduire d'autant l'augmentation de l'impôt personnel que les Annamites vont avoir à supporter. Vous majorez avec raison l'impôt foncier et l'impôt des barques, car vous n'atteindrez ainsi que les propriétaires, c'est-à-dire les personnes aisées, tandis que l'impôt personnel frappe même la partie la plus pauvre du peuple, celle qui n'a pas les moyens de payer les nouveaux droits.

M. LE PRÉSIDENT. — Il va être donné lecture de deux lettres de M. le chef du service de l'immigration sur cette question du prix des passeports :

« Saïgon, le 20 janvier 1897.
M. O'CONNELL, CHEF DU SERVICE DE L'IMMIGRATION,
à M. le gouverneur de la Cochinchine.
Monsieur le gouverneur,

En réponse à la communication que vous avez bien voulu me faire, j'ai l'honneur de vous faire connaître que si la majoration de 20 pour 100 sur l'impôt de capitation, votée par le conseil colonial, pour 1897, est maintenue, il n'est pas possible de majorer de 150 pour 100 le prix du passeport, ainsi que le propose M. le conseiller Tho.

Cette majoration ne peut avoir lieu que si, tenant compte des propositions contenues dans mon rapport ci-joint du 20 janvier 1897, no 16, le conseil colonial veut diminuer de 1 piastre le chiffre de 10 piastres qu'il a voté pour l'impôt de capitation des coolies, chiffre qui me paraît excessif.

O'CONNELL. »

« Saïgon, le 20 janvier 1897.
M. O'CONNELL, CHEF DU SERVICE DE L'IMMIGRATION,
à M. le gouverneur de la Cochinchine.
Monsieur le gouverneur,

D'après la nouvelle classification votée par le conseil colonial pour le paiement de l'impôt de capitation, les patentés asiatiques de 8 piastres sont assimilés aux patentés de 15 piastres et de 30 piastres et doivent, comme ces derniers, payer un impôt de

capitation de 40 piastres, non compris les centièmes additionnels et les prestations, qui s'élèvent, pour eux. à 3 piastres 50 cents dans les villes de Saïgon et de Cholon.

Cette assimilation ne me semble pas équitable. Les patentés de 8 piastres sont, pour la plupart, des petits marchands ambulants ou des Chinois établis sur les trottoirs, débitant du café sous un abri se composant de 4 mètres carrés de toile soutenue par quatre morceaux de bois que le propriétaire remise aussitôt qu'il pleut ou qu'il vente quelque peu. Faire payer à ces malheureux un impôt de capitation de 43 piastres 50 cents, c'est les obliger à rendre leur patente, et c'est tuer, par le fait même, le petit commerce que nous aurions intérêt à favoriser. L'effet serait encore beaucoup plus désastreux dans les arrondissements où les patentés de 8 piastres sont de petits échoppiers possédant à peine, comme capital, ce qu'on exigerait d'eux comme impôts pour une année.

Pour toutes ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien décider que les patentés de 8 piastres seront assimilés à ceux de 4 piastres et paieront seulement l'impôt de capitation de 4e catégorie, soit 20 piastres par an, non compris les prestations et les centièmes additionnels qui, dans certains arrondissements, sont bien supérieurs au montant perçu à Saïgon.

La majoration de 2 piastres 41 cents sur l'impôt de capitation des coolies me semble également excessive, étant faite en une fois. Je vous proposerai de diminuer de 1 piastre le chiffre de 10 piastres voté par le conseil colonial pour cette catégorie d'Asiatiques. Il en résulterait, il est vrai, une diminution de recette de 60.000 piastres; mais cette diminution pourrait être comblée par une légère augmentation de l'impôt de capitation des classes riches et par la majoration du prix de passeport qui, porté de 4 à 10 piastres, constituerait un droit de sortie fort légitime, accepté d'avance par les intéressés eux-mêmes.

Catégorie hors classe : 400 piastres au lieu de 320 piastres, soit, pour 41 inscrits, une augmentation de	2.460 p.
1re catégorie : 200 piastres au lieu de 160 piastres, soit, pour 106 inscrits, une augmentation de	4.160 p.
2e catégorie : 150 piastres au lieu de 140 piastres, soit, pour 140 inscrits, une augmentation de	1.400 p.
3e catégorie : 50 piastres au lieu de 40 piastres, soit, pour 3.332 inscrits, une augmentation de	3.320 p.
Total	11.340 p.

D'autre part, il y a environ 10.000 passeports par an. En portant à 10 piastres le prix du passeport, qui est actuellement de 4 piastres, nous retrouvons tout de suite les 60.000 piastres que nous avons réduites sur le montant de l'impôt de capitation des coolies.

La majoration que je vous propose sur le prix du passeport constituerait, ainsi que je l'ai dit plus haut, un droit de sortie qui n'atteindrait que ceux qui rentrent en Chine avec des ressources toujours suffisantes.

Je dois faire remarquer qu'outre l'impôt de capitation, les centièmes additionnels et les prestations, le coolie chinois paie déjà, à Saïgon, une taxe municipale. À Cholon, il paie le port du fanal. Dans certains arrondissements, le montant des centièmes additionnels et des prestations est supérieur à celui perçu pour les villes de Saïgon et de Cholon.

S'il arrive au coolie de perdre sa carte de séjour, il faut qu'il prenne un duplicata qui coûte autant que la carte elle-même.

Les laissez-passer pour circuler en Cochinchine se paient aussi.

Si la réduction que je propose n'était pas consentie, il serait à craindre que deux ou trois mille coolies ne se fassent expulser sans pouvoir payer leur impôt de capitation, et ne fassent éprouver ainsi au budget une perte sèche de 20.000 ou 30.000 piastres, qui ne serait compensée par aucune autre recette.

Enfin, il est à craindre que, si le montant de l'impôt de capitation voté par le conseil colonial est maintenu pour les coolies, un grand nombre de Chinois de la Cochinchine n'aillent se faire inscrire au Cambodge, où la carte ne coûte que 5 piastres et d'où ils pourront, avec un laissez-passer, venir circuler pendant toute une année en Cochinchine. Un certain nombre d'entre eux se livrent déjà à cette fraude.

Je propose aussi de n'exiger les nouvelles taxes votées par le conseil colonial qu'à partir du jour du vote. Car 6.000 Chinois, environ, de Saïgon et de Cholon avaient, antérieurement à cette date, acquitté le montant de leurs impôts. La moitié d'entre eux circule, depuis, dans les divers arrondissements ou au Cambodge. Un grand nombre est même rentré définitivement en Chine. Il ne serait pas juste de faire supporter par les congrégations le montant de la différence de l'impôt dû par ces congréganistes, qui s'élèverait à 15.000 piastres environ.

Je me tiens, Monsieur le gouverneur, à votre entière disposition et à celle du conseil colonial pour vous fournir tous autres renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

O'CONNELL. »

M. HOLBÉ. — Je crois que le conseil pourrait prendre en considération les arguments exposés dans le rapport dont il vient de vous être donné lecture. Les chefs de congrégation sont venus trouver certains d'entre nous pour solliciter une diminution de 1 piastre sur l'impôt de capitation des coolies chinois.

Ils insistent tellement qu'ils doivent avoir des motifs sérieux pour agir ainsi. Je ne vois pas pour quelles raisons nous nous refuserions à répartir cet impôt d'une autre façon, du moment que nous devons obtenir le même résultat, au point de vue des recettes. Nous pourrions donc accepter les modifications qui nous sont proposées par le chef de l'immigration.

M. LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Le chiffre de 10 piastres, pour l'impôt d'immatriculation des coolies chinois, a été fixé par le conseil colonial et accepté par l'Administration.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions renvoyer cette question à la commission du budget.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Les chefs de congrégation demandent que l'augmentation de la taxe porte surtout sur les classes supérieures. Cela paraît, en effet, plus juste et plus démocratique.

M. HOLBÉ. — Les chefs de congrégation trouvent excessive la taxe imposée aux coolies.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Les Chinois qui nous sont le plus utiles sont encore les coolies.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est impossible de voter ainsi, sans une étude préalable, sur une question aussi importante. Monsieur Pâris, demandez-vous le renvoi à la commission du budget ?

M. PÂRIS. — Oui, la commission le demande.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi de l'affaire à la commission du budget.

Renvoi à la commission adopté

———————————

N° 447. — ARRÊTÉ portant qu'un terrain domanial de la contenance de 300 hectares, sis au village de Thanh-diên, canton de Hoa-ninh, arrondissement de Tayninh, est accordé gratuitement à M. O'Connell
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1895)

Du 7 septembre 1895

Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine,

Vu les arrêtés locaux des 22 août 1882, 15 octobre 1890 et 6 novembre 1891 ;

Vu la circulaire du 7 avril 1893 sur la délimitation des concessions ;

Vu l'arrêté du 10 mai 1893 concernant les concessions de terrains sur les bords des cours d'eau ;

Vu l'arrêté du 4 février 1894 relatif au paiement de l'impôt foncier dû par les concessionnaires de terrains domaniaux ;

Vu la demande de concession gratuite présentée par M. O'Connell ;

Vu l'avis émis par l'administrateur de Tayninh ;

Vu l'article 32, § 1er, du décret du 28 septembre 1888 relatif aux attributions du conseil colonial ;

Vu la délibération de l'assemblée locale dans sa séance du 29 avril 1895,

ARRÊTE :

Article premier. — Un terrain domanial de la contenance de 300 hectares, sis au village de Thanh-diên, canton de Hoa-ninh, arrondissement de Tayninh, tel d'ailleurs qu'il est délimité au plan ci-joint (teinte rose), est accordé gratuitement, pour qu'il en jouisse à titre de propriété, à M. O'Connell, administrateur des affaires indigènes.

Art. 2. — Les 430 hectares 46 ares contigus aux précédents, représentés sur le même plan par la portion comprise entre la teinte jaune et la teinte rose, seront réservés par l'Administration pour être concédés à M. O'Connell après la mise en valeur des terres actuellement accordées.

Art. 3. — Le concessionnaire reste soumis à toutes les obligations prescrites par les règlements en vigueur sur les concessions gratuites de terrains domaniaux et devra acquitter l'impôt foncier ainsi qu'il est prévu par l'arrêté du 4 janvier 1894, soit à compter du 1er janvier 1898.

Saïgon, le 7 septembre 1895.
G. DUCOS.

———————————

SERVICE LOCAL
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur p. *i*. en date du 1er mai 1896 :

Une permission de vingt-neuf jours, à solde entière, est accordée à M. O'Connell, administrateur de 4e classe, chef du service de l'immigration, pour en jouir dans la colonie, à compter du 4 mai 1896.

———————————

M. O'CONNELL.
(*Le Jeune Patriote* (Pondichéry), 1er octobre 1897)

Parmi les passagers que nous a amenés, samedi dernier, l'*Eridan*, nous avions à souhaiter la bienvenue à Mme et M. O'Connell, administrateur, chef du service d'émigration en Cochinchine.

Dès que le vapeur a mouillé, favorisé par un temps superbe, une foule d'amis et de parents se sont empressés d'aller attendre sur le *pier*, l'honorable fonctionnaire.

La « Société Progressiste », dont M. O'Connell est le directeur d'honneur et pour la fondation de laquelle il fut l'ouvrier de première heure, lui a fait une réception digne d'elle.

Elle a envoyé à bord da bateau comme délégués M. Soundiramourtychettiar, trésorier, et MM. Sancarachettiar, et Zirnaïker, membres. M. Padangue-Narayatiassamychettiar, membre du conseil privé et président de la société, entouré de tous les membres parmi lesquels on remarquait MM. Tandou Saudirapoullé et Chanemougavelayoudamodéliar, chevaliers de la Légion d'honneur, M. Mouniappa Doure-samypoullé, conseiller auditeur p. i., MM. Ponnou Mourougaissapoullé et B Balakichenachettiar, secrétaires, a couronné M. et Mme O'Connell des guirlandes de fleurs et leur a offert deux bouquets en prononçant une allocution bien élogieuse à laquelle tous les assistants se sont associés par des applaudissements et des cris de : « Vive M. O'Connell ».

Tous les boursiers qui ont tenu à témoigner de leur reconnaissance pour cet homme de bien ont apporté leur tribut à ce concert flatteur : MM. les instituteurs et élèves de l'école hindoue placée sous les auspices de cette société, ont acclamé chaleureusement l'honorable directeur d'honneur.

M. O'Connell, très touché de cette marque de sympathie, a remercié l'assistance dans des termes bien sentis et a assuré que son cœur et son dévouement ne manqueraient jamais, quelle que fût la distance à laquelle il se trouverait placé, à l'œuvre la plus éminente, la plus libérale dont il peut se réclamer, sans orgueil et sans vanité, un des fondateurs.

Cette cérémonie petite, il est vrai par son apparat mais grande par les sentiments dont est animée la haute société hindoue à l'égard de l'homme de bien, témoigne combien, dans ce petit coin de terre française, l'on estime le philanthrope qui a souci du relèvement moral et intellectuel de l'Inde Française.

———————————

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 31 octobre 1898)

À l'emploi d'administrateur de 3e classe.

O'Connell (Hugues Eustache *Joseph*), administrateur de 4e classe.

———————————

En 1899, M. [Léon] Josselme obtint de l'Administration qu'elle fît venir de Ceylan deux lots de 10.000 graines, dont environ 3.400 seulement germèrent.

Elles avaient été réparties entre divers colons : MM. Canavaggio à Thuduc, Josselme à Vinh-An-Tây, Arcillon à Baria, [Joseph] O'Connell à Tayninh, et quelques autres.

Il reste peu d'arbres en provenant ; plantés en terrains pauvres, peu élevés, jamais fumés, leur croissance fut des plus inégales.

(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, p. 10).

———————————

COMITÉ DU SYNDICAT DES PLANTEURS EUROPÉENS DE COCHINCHINE.
36e réunion du 12 octobre 1899
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1899)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Syndicat_planteurs_Cochinchine.pdf

……

Le courrier comprend une lettre de M. O'Connell qui adresse sa démission de membre du comité, son éloignement de Saïgon ne lui permettant pas d'assister aux séances. Le comité accepte cette démission, exprimant le regret d'être privé, par suite, du concours d'un de ses membres les plus actifs.

———————————

SERVICE LOCAL

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, avril 1900)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 26 avril 1900, rendu sur la proposition du résident supérieur au Cambodge et l'avis conforme du directeur des Affaires civiles :

M. O'Connell (Hughes), administrateur de 3e classe des Services civils, est désigné pour prendre la direction de la province de Soai-rieng (Cambodge), en remplacement de M. Hertrich, partant en congé ;

M. Collard (Paul), administrateur de 3e classe des services civils rentrant de congé, est désigné pour prendre la direction de la province de Kompong-speu, en remplacement de M. O'Connell.

———————————

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, septembre 1901)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 4 septembre 1901, rendu sur proposition du directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine :

M. O'Connell (Hugues-Eustache-Joseph), administrateur de 3e classe des services civils, en Cochinchine, est mis à la disposition du résident supérieur en Annam et est chargé de la direction de la province du Haut-Donaï, en remplacement de M. Outrey, administrateur de 1re classe, en instance de départ en congé.

M. O'Connell recevra, à ce titre, une allocation de 3.000 fr. pour frais de service et de tournées.

———————————

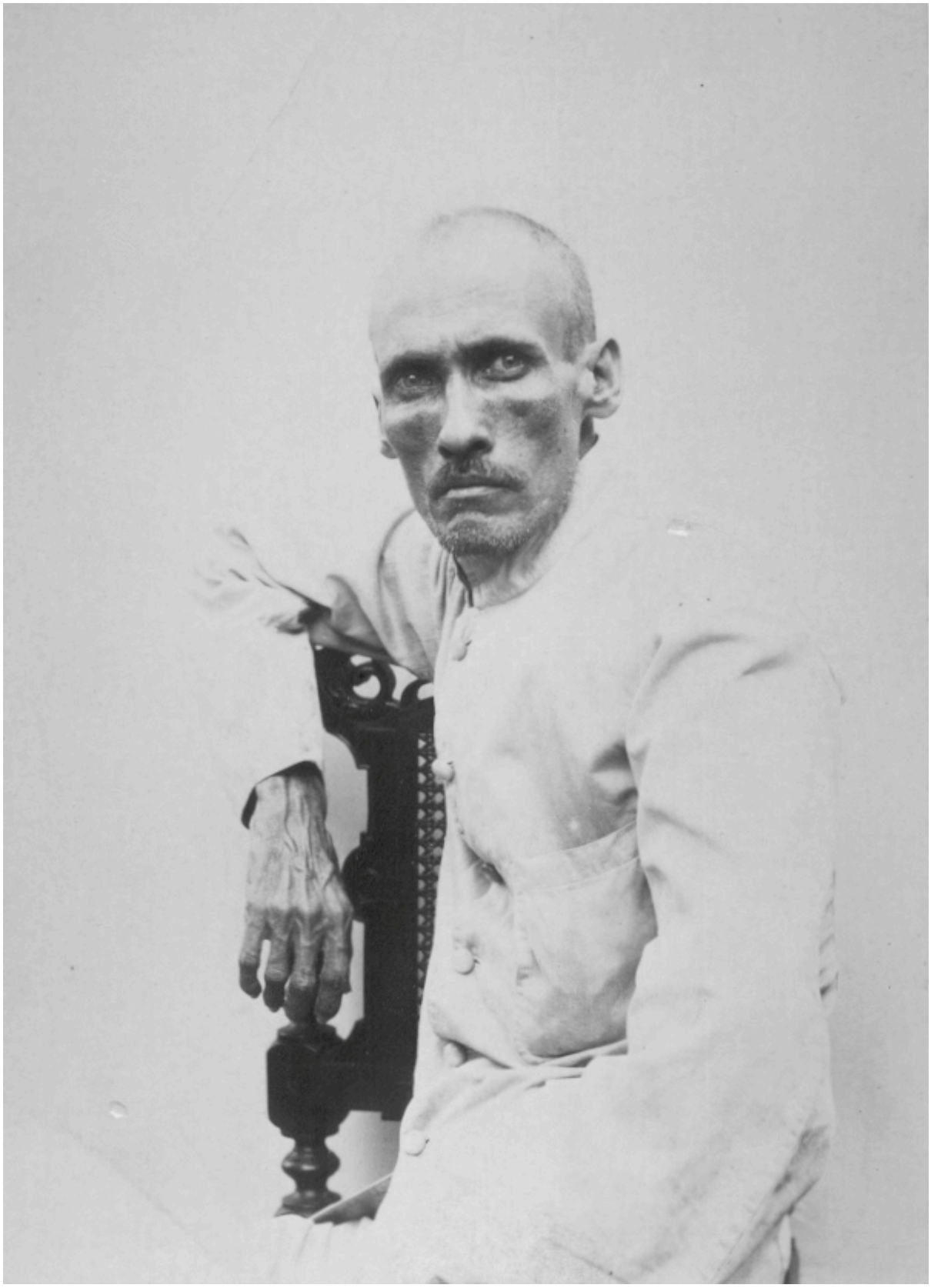

Hugues *Joseph* Eustache O'Connell en 1902
(Coll. Gérard O'Connell)

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 2 août 1904)

À l'emploi d'administrateur de 2e classe

O'Connell (Hugues *Joseph* Eustache)

———————————

Bac Lieu
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1906)

M. O' Connell, administrateur, venant de Gocong, a pris possession de son nouveau poste de Bacliêu.

De passage dans cette ville le 12 juillet, M. Morel, directeur général des Douanes accompagné du Procureur général. Ces messieurs ont visité les salines, puis sont repartis à Saïgon pour le 14-Juillet.

———————————

DERNIÈRE HEURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 août 1906)

Saïgon, le 2 août

De notre correspondant M. O' Connell, administrateur de Bac Lieu, a été blessé avec une houe par un prisonnier qui travaillait au marché. À la dernière heure, son état était sensiblement meilleur.

———————————

LE CRIME DE SADEC
APRÈS LES ASSISES DE VINH LONG. — LES AVEUX SCANDALEUX DE L'EX-INCULPÉ TUNG. — TUNG TERRORISE LES POPULATIONS
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 janvier 1907)

D'un rapport du gendarme Juteau, de Soctrang, nous extrayons les passages ci-dessous :

……

Depuis sa mise en liberté, Tung ne travaille pas. Actuellement, il circule dans l'intérieur de la province en compagnie de plusieurs repris de justice nommés So, Dû, Dac, Phuoc, Tong, Sieu, Ho et Hoanh. Ce dernier est le complice de la tentative de meurtre sur M. O'Connell, administrateur à Baclieu, et qui, à sa sortie de prison, a menacé de tuer un Chinois habitant Daingai.

———————————

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 17 mars 1910)

À l'emploi d'administrateur de 1re classe

O'Connell (Hugues)

———————————

Distinctions honorifiques
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 décembre 1910, p. 1556-1558)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Officiers_academie-Indochine.pdf

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 20 mars 1910, ont été nommés :

Officier d'académie :

MM. O'Connell, administrateur des services civils;

———————————

LONGXUYÊN
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1911)

Mariage. — Le samedi 6 mai a eu lieu, à Longxuyên, le mariage de Mlle De Mari et de M. Léon Mossy, administrateur des Services civils, délégué à Long-my (province de Rachgia). Les témoins du mari étaient M. Mossy, ton frère, administrateur des Services civils, chef de la province de Sadec, et M. François Saint-Rémy, administrateur des Services civils, chef de la province de Rach-gia ; les témoins de la mariée étaient M. De Mari, pharmacien à Saïgon, et M. Fouque, administrateur des Services civils, attaché au cabinet du gouverneur général.

La cérémonie civile a été célébrée par M. O'Connell, chef de la province de Long xuyên, qui, en quelques paroles éloquemment émues, a présenté aux jeunes époux à qui il était uni par des liens de vieille et sincère amitié, les meilleurs souhaits de bonheur,

À l'issue de l'union légale, le cortège est allé à l'église de Longxuyên où la bénédiction nuptiale a été donnée par le provicaire. Ce dernier, dans une heureuse allocution, a rappelé aux jeunes époux les devoirs qu'ils contractaient l'un à regard de l'autre.

Un lunch, suivi de sauterie, réunit, le soir, à l'Inspection, toute la population européenne de Longxuyên. On remarquait notamment : M. Franceschetti, procureur de la République ; Mme et M. Lobrani, président du Tribunal ; Mme et M. d'Hauterive, capitaine commandant la compagnie de tirailleurs ; M. de Matra, chef de la province de Chaudoc, de passage à Longxuyên ; etc.

———————————

Indiscrétions
(*Le Cri de Saïgon*, 8 mars 1912, p. 4 et 5)

La circulaire du 3 février, au sujet de l'application des arrêtés sur les langues orientales, annonce que des arrêtés sont en préparation pour astreindre aux examens les fonctionnaires des services qui y échappaient jusqu'à ce jour.

Mais ce que la circulaire n'avoue pas des desseins de notre gouvernement africain et que nous avons pu connaître grâce à notre service de contre-casserolage, c'est un projet de décret qui sera incessamment adressé à M. Lebrun, ministre des colonies, au sujet des langues orientales.

Ce décret, confirmant les dispositions rétroactives de ceux des 13 mai et 8 octobre 1911, détermine les conditions d'accès dans les carrières administratives indochinoises.

Il impose notamment, dans son article premier, l'obligation de subir un examen de langue indigène, avant l'arrivée à Saïgon.

L'article 2 dispose que les candidats embarqués à Marseille sans diplôme auront la faculté de se présenter, entre Colombo et Saïgon, devant une commission spéciale,

composée de M. Maitre ou d'un pensionnaire de l'École d'Extrême-Orient, président, de M. O'Connell [1], administrateur, et d'un fonctionnaire indigène tonkinois.

M. O'Connell, ne pouvant se trouver à Colombo à tous les passages de paquebots, il alternera avec un résident tonkinois et de même le fonctionnaire indigène tonkinois alternera avec un doc-phu cochinchinois.

Cette commission volante aura droit aux indemnités de déplacement prévues par les règlements. Elle statuera, avant d'arriver à Singapore, sur l'admission des candidats.

Ceux qui n'auraient pas satisfait aux épreuves seraient déclarés *indésirables* et débarqués à Poulo-Condor, en attendant le passage du paquebot de retour en France.

On ne peut que féliciter le Gouvernement général de l'initiative sage et prévoyante qu'il prend, en cette circonstance, pour répondre aux instructions du Gouvernement de la République et aux vœux de tous les Indochinois.

———————————

En fin de carrière, disgracié,
Hugues O'Connell est nommé en 1914 directeur du bagne de Poulo-Condore

Voir Gérard O'Connell,
L'AFFAIRE H.J.E. O'CONNELL,
Face à l'inhumanité de la détention dans le monde colonial
(Paris, L'Harmattan, 2020, 339 pages, 35 euros)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Poulo-Condore_1914-1916.pdf

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 164)

O'CONNELL, planteur à Thanh-diên (Tây-ninh).

———————————

PLANTATION DE THANH-DIÊN
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, nº 50, 1er trim. 1916, p. 112)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1916.pdf

Propriétaire : M. O'Connell.
Superficie : 12 hectares dont 10 plantés comprenant 3.000 arbres.

———————————

La Vie indochinoise
GOUVERNEMENT GENERAL
Les événements et les hommes.

———————————

[1] Ajalbert rapporte dans un de ses livres qu'O'Connell avait proposé de nommer des administrateurs indigènes bilingues, plutôt que des administrateurs français balbutiant à peine quelques mots d'annamite, auxquels il fallait adjoindre des interprètes indigènes bilingues. Cela lui valut beaucoup d'ennemis.

(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1917)

On pourrait intituler cette histoire « Un particulier qui n'a pas peur », car c'est, en effet, celle d'un contribuable qui osa s'attaquer à la Toute-Puissante Administration, et, pour plus de certitude, à son chef en qui il la personnifia.

Nous cueillons le récit dans le *Courrier saïgonnais* du 20 janvier :

M. O'Connell ayant à se plaindre des procédés du gouvernement et de l'administration des Douanes et Régies à son égard, à l'occasion du débarquement de ses bateaux à son retour de l'île de Poulo-Condore et de leur visite douanière en présence d'un représentant de la police, assigna devant le Tribunal de 1re instance le gouvernement général de l'Indochine, l'administration des Douanes et Régies et M. Kircher personnellement.

La cause, plaidée devant le Tribunal, aboutit à la condamnation de M. Kircher au paiement de 100 piastres de dommages-intérêts envers M. O'Connell, à la délivrance immédiate à M. O'Connell de ses bagages illégalement détenus par l'administration des Douanes, sous une astreinte de 50 piastres par jour de retard.

Contre ce jugement, appel fut interjeté par M. Kircher. L'affaire vint hier devant la première Chambre de la Cour d'appel.

La Cour était composée de M. le président Clayssens [2] et de MM. les conseillers Carré et Tricon [3].

L'avocat de M. Kircher était Me Mathieu ; celui de M. O'Connell, Me Gallois-Montbrun.

Il est à remarquer que ce ne sont pas les mêmes avocats qui plaidèrent l'affaire devant les juges de 1re instance. Devant la Cour, Me Crémazy s'était fait remplacer et Me Espinet [4], mobilisé, ayant quitté la colonie pour se rendre sur le front, était remplacé par Me Mathieu,

Les avocats déployèrent toutes les ressources de leur art : Me Mathieu pour attaquer la décision du premier juge et démontrer que rien dans les actes des agents de l'administration des Douanes et Régies ne pouvait être considéré comme illégal et vexatoire pour M. O'Connell ; Me Gallois-Montbrun pour confirmer l'argumentation présentée devant le Tribunal de 1re instance et démontrer ce qu'il y avait d'arbitraire et d'illégal dans cet accord intervenu entre la Douane et la Police pour opérer concurremment la visite et le contrôle de ses bagages.

Le ministère public ayant désiré prendre des réquisitions dans cette affaire, celle-ci est renvoyée *sine die*.

———————————

24.

Thudaumot. — Concession provisoire à Mme O'Connell d'un terrain de 49 ha. sis à Chanh-luu

DOSSER no 3274. — 1er BUREAU (2e SECTION)

(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 21 septembre 1917)

---

[2] Pierre-Léopold-Georges Clayssen (et non *Clayssens*) : né à Basse-Terre (Guadeloupe), le 10 août 1854. Magistrat à la Guyane, à la Guadeloupe, en Inde, puis à Hanoï (1911). Chevalier de la Légion d'honneur du 18 janvier 1911.

[3] *Albert*-Édouard Tricon : né le 18 février 1867 à Marseille. Magistrat au Tonkin, au Cambodge et en Cochinchine (1894-1926), puis avocat-défenseur à Saïgon (1926-1931). Auteur d'un recueil de chansons cambodgiennes (Saïgon, imprimerie Portail, 1922). Président de la Société des études indochinoises. Officier de l'Instruction publique (1912), chevalier de la Légion d'honneur (1924).

[4] *Maurice*-Célestin-Zacharie Espinet (1886-1954) : chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 11 novembre 1927, *L'Écho annamite*, 30 décembre 1927). Délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies (1928), invalidé, battu en 1931 par le jeune notaire Maurel.

Rapport au conseil colonial

Par lettre, en date du 18 juillet 1917, l'Administrateur de Thudaumot a transmis, avec avis favorable, une demande présentée par Mme O'Connell, en vue d'obtenir, en concession gratuite et provisoire, un lot de terrain domanial, d'une étendue de 49 hectares, sis au village de Chanh-luu, canton de Binh-hung, province de Thudaumot.

L'accomplissement des formalités réglementaires d'enquête et d'affichage n'ayant donné lieu à aucune réclamation, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à Mme O'Connell ; l'Administration a, en conséquence, l'honneur de proposer au conseil colonial d'autoriser la concession gratuite et provisoire, au profit de la pétitionnaire, du terrain qu'elle sollicite.

Saïgon, le 29 août 1917.

Le gouverneur p. i. de la Cochinchine,
RIVET.

Rapport de la commission

Messieurs,

De même que la précédente demande, celle que formulée Mme O'Connell n'a soulevé, au cours de l'enquête faite, aucune difficulté. Votre commission vous propose donc de l'accueillir favorablement.

Le rapporteur,
MAYER.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission.
(Adopté).

———————————

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 26 décembre 1917, p. 10.633)

Par décret en date du 15 décembre 1917, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. O'Connell (*Hugues*-Joseph-Eustache), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indo-Chine, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services, à compter du 31 décembre 1917.

———————————

Son fils, DANIEL O'CONNELL (1898-1980), crée en 1916 sa propre plantation sur Thudaumot épouse en 1920 MARIE-*MADELEINE* LABBÉ dit LABBEZ, fille d'un administrateur à la résidence supérieure du Tonkin et de l'Annam [5]. et entre en 1921 dans les Eaux et Forêts,

1919 : Daniel O'Connell fait vraisemblablement apport du domaine de Thanh-Diên à la Société des sucres et rhums de Cantho dont il se présente en 1920 comme l'employé avant d'entrer en 1921 dans les Eaux et forêts.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sucres_et_rhums_de_Cantho.pdf

PROVINCE DE THUDAUMOT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, 1-171)

Plantations d'hévéas de M. O'Connell, à Phu-luong.
[Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, Daniel O'Connell vendit cette petite plantation lorsqu'il fut nommé à Thu-dâu-môt (d'après son petit-fils, le Dr Gérard O'Connell)].

———————————

Dans les Services agricoles
« Bulletin agricole » de l'Institut Scientifique de l'Indochine,
nº de septembre 1921
(*L'Écho annamite*, 3 septembre 1921)

Ce numéro renferme une étude … sur le vieillissement du caoutchouc vulcanisé, par MM. O. de Vries et Hellendorn, traduite pat MM. [Joseph] O'Connell et P Carton. Ces questions de conservation, de vieillissement, de transformations du caoutchouc, qui ont fait l'objet d'études approfondies à Java, sont peu connues en général et l'institut scientifique s'est appliqué à les suivre et, à plusieurs reprises, en a présenté les résultats les plus importants à ses lecteurs.
……

———————————

Institut scientifique de l'Indochine
Bulletin de l'Institut scientifique de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 20 décembre 1921)

---

[5] Constant Labbez (Guise, Aisne, 13 août 1864-Cagnes-sur-Mer, 1955) : il combat au Tonkin de 1885 à 1888, avant d'entrer dans les services civils. Admis à la retraite le 1er novembre 1919. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1920. D'Indochine, il a notamment ramené un magnifique tableau de la réception au palais impérial de Hué à l'occasion du Têt 1912 :
wwww.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hue-Nouvel_An-1912.pdf

Le numéro de décembre 1921 du « Bulletin agricole de l'I. S. I. » vient de paraître. Il renferme les études suivantes :

Note sur la maladie de la canne à sucre dite « Maladie de Fiji », par M. J. Haskell (traduite par M. [Joseph] O'Connell)

———————

SERVICE DES FORÊTS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 586)

Gardes principaux stagiaires

O'Connell (Daniel-François)
Né le 20 février 1898.
Entré dans les S.C. le 30 juillet 1921.
Affecté au Cambodge.

———————————

(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1er septembre 1923)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1923.pdf

• Plantation O'Connell
Au village de Phu-luong, canton de Binh-diên.
Superficie totale : 10 hectares entièrement plantés, dont 3 h. en 1916 et 7 h. en 1918.
Propriétaire : M. O'Connell.

• Plantation Thanh-Diên
La plantation appartient à M. O'Connell.
Province de Tây-ninh, village de Thanhdiên.
Superficie totale : 12 hectares.
Superficie complantée : 10 hectares.
Nombre total des arbres : 3.000 arbres.

———————————

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1925 du personnel des Forêts :
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1925)

Garde principal de deuxième classe : MM. Macauin, Soufrayeu, Vally, Fairot, Guerrini, Maurin, O'Connell, Passalle, Bourrelly, Favey.

———————————

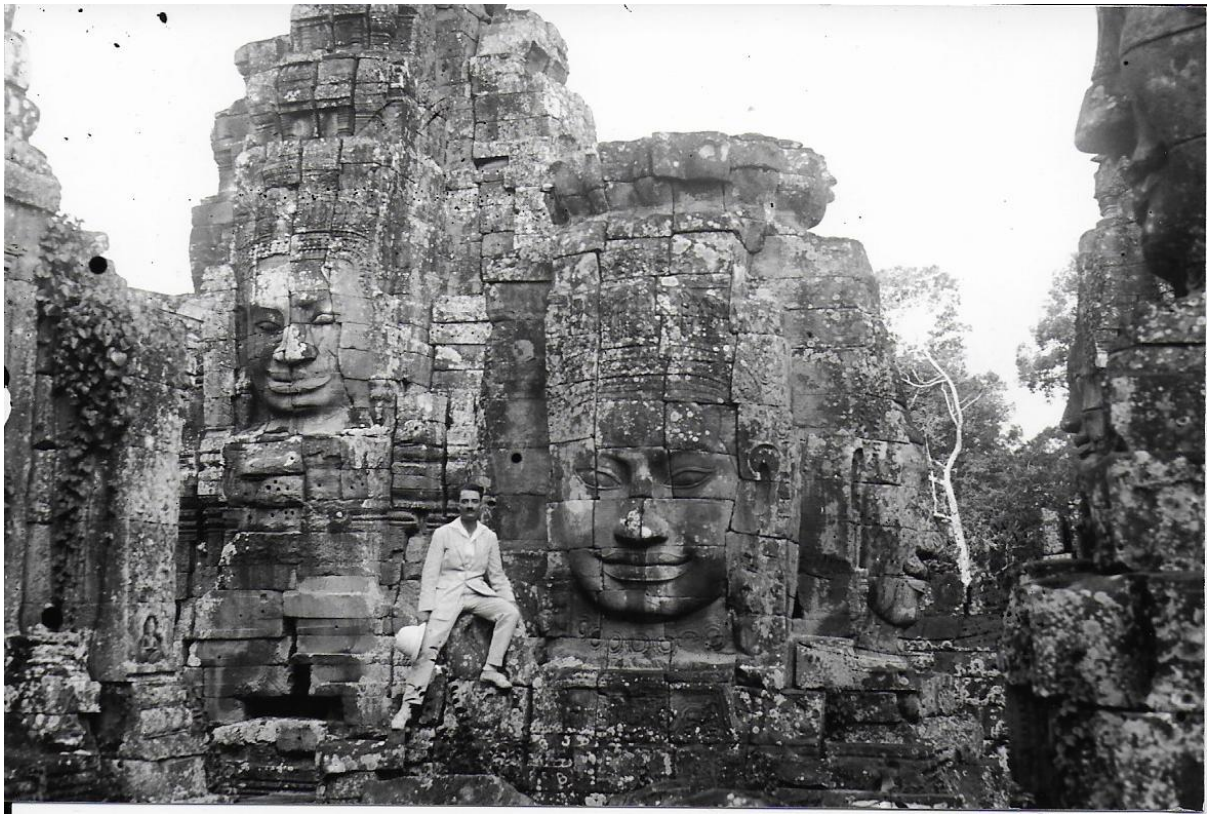

Bayon, 1926.
Photo Daniel O'Connell
Coll. Gérard O'Connell

7 juillet 1925
(*Bulletin administratif du Cambodge,* juillet 1925, p. 793)

Une indemnité de changement de résidence de 120 piastres est accordée à :
M. O'Connell. (*Daniel*-François), garde principal de 2e classe des Forêts, vivant en famille à la colonie, ayant accompli son stage à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï, et affecté à la division forestière de Pursat, où il ne reçoit pas d'ameublement en nature.

———————————

SERVICE FORESTIER DU CAMBODGE
PERSONNEL EN STAGE A
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE DE HANOI
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, p. 308 et 628)

MM. O'Connell. (*Daniel*-François), garde principal de 2e classe.
Né le 20 février 1898.

———————————

15 janvier 1926
(*Bulletin administratif du Cambodge,* janvier 1926, p. 54)

M. O'Connell. (*Daniel*-François), garde principal de 2e classe des forêts, en service à Pursat, est appelé, sur sa demande, à continuer ses services à la direction du service

forestier à Phnôm-Penh, comme chef de la section de la comptabilité, en remplacement de M. Chemin, en instance de départ en congé.

M. Le Saux (Jean), inspecteur adjoint de 2e classe des forêts, rentrant de congé, est affecté à la division forestière de Pursat, en remplacement de M. O'Connell.

———————————

30 janvier 1926
(*Bulletin administratif du Cambodge,* janvier 1926, p. 60)

Permission de 20 jours, à solde entière, est accordée, à compter du 8 février 1926, à M. O'Connell (Daniel), garde principal de 2e classe des forêts à Phnôm-Penh, pour en jouir à Saïgon (Cochinchine).

———————————

10 mars 1926
(*Bulletin administratif du Cambodge,* mars 1926, p. 315)

Est rapporté l'arrêté no 62, du 15 janvier 1926, pour ce qui concerne l'affectation à Phnôm-Penh de M. O'Connell. (*Daniel*-François), garde principal de 2e classe des forêts, non installé.

———————————

18 juin 1926
(*Bulletin administratif du Cambodge,* juin 1926, p. 760)

M. O'Connell. (Daniel), garde principal de 2e classe des forêts, en service au Cambodge, est mis, sur sa demande, à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.

Bayon : stèle à la mémoire de Jean Commaille, conservateur d'Angkor, assassiné en 1916
Photo Daniel O'Connell, 1926.
Coll. Gérard O'Connell

———————

PLANTATION THANH-DIEN
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1er septembre 1926)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1926.pdf

Sur le village de Thanh-diên, province de Tayninh.
Propriétaire : M. O'Connell.
Superficie globale : 12 hectares
Superficie plantée en hévéas : 10 hectares.
Nombre d'hévéas plantés : 3.000.

———————

PLANTATION O'CONNELL
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1er septembre 1926)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1926.pdf

Sur le village de Phu-luong, canton de Binh-diên, province de Thudaumot.
Propriétaire : M. [Daniel] O'Connell.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : en 1916 : 3 ha, en 1918 : 7 ha.
Superficie globale : 10 hectares.
Superficie plantée en hévéas : 10 hectares.

Direction du service des eaux et forêts de Cochinchine à Saïgon, à l'angle des Richaud et Mac-Mahon. Le personnel (2 janvier 1927)(Coll. Gérard O'Connell)

———————

TAYNINH
Le retour de M. Dujardin
par P. C.
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1927)

M. Dujardin, inspecteur des Forêts, arrivé de France par le *Paul-Lecat*, reprendra ses fonctions de chef du cantonnement forestier, poste qu'il avait occupé durant 5 ans, à Tâyninh.

En son absence, il était remplacé, avec compétence, par le sympathique inspecteur adjoint des forêts, M. Daniel O' Connell, qui ira occuper le poste de Lôc-ninh, dont il est titulaire.

———————————————

LA COCHINCHINE TOURISTIQUE ET GIBOYEUSE

———o———

À TAYNINH
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1928)

III

……

M. O'Connell, le jeune sous-inspecteur des forêts, en est à son troisième tigre depuis six mois, sans s'être jamais trop écarté du chef-lieu.

……

———————————

111

TAYNINH. — Concession par marché de gré à gré de 27 ha., de terrain domanial sis à Thai-binh au profit de M. J. Aspar, ancien combattant.
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 8 novembre 1928)

Rapport au conseil colonial

Par marché de gré à gré approuvé le 26 février 1927, M. Aspar Joseph a obtenu, à titre d'ancien combattant de la Grande Guerre, la concession d'un lot de terrain domanial d'une contenance de 40 ha. 20.04 figuré sous le nº 7 du plan de lotissement de l'ancienne concession O'Connell, réservée à la petite colonisation et sise au village de Thaibinh, canton de Hoa-ninh, province de Tayninh.

……

———————————

Le cantonnement forestier de l'Ouest-Cochinchinois en 1930.
Au premier rang, au centre, avec chapeau cloche, Marie-Madeleine O'Connell avec Roger sur ses genoux. Derrière elle, son mari, Daniel, calvitie et moustache.
(Coll. Gérard O'Connell)

———————

Chronique des provinces
Tâyninh
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1930)

……

Autres départs

Nous apprenons le prochain départ en congé de Mme, Mlle et M. Daniel O'Connell, le jeune et sympathique sous-inspecteur des Forêts, chef de la division forestière de Lôc-Ninh[6].

M. O'Connell est très sympathiquement connu à Tâyninh, dont la population l'a vu grandir, aux côtés de son père, ancien administrateur de la province, lui-même aimé et respecté de tous.

———————————

L'ŒIL DE CAO-DAI ET L'ŒIL DE MOSCOU
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

……

Il y a quelques mois, Mme Monnier et le phu Tuong, de Baria, ont acheté à M. Trieu 500 ha. d'excellente terre, sis à Tayninh (ancienne propriété O'Connell), et les prêtres de Cao-Dai ont annoncé que les sectateurs du Dieu pouvaient venir s'y installer.

……

———————

PLANTATION O'CONNELL
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Annuaire_planteurs_caout.1931.pdf

Propriétaire : Daniel O'Connell.
Commune de Thanh-Diên.
Canton de Hoa-Ninh.
Voie d'accès : route Coloniale, no 1, route Provinciale no 5.
Distance de Saïgon : 102 km.
Nature du terrain : terre grise.
Année de la première mise en culture : 1904.
Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Tâyninh no 106).
Méthode de culture : défrichement et désouchement intégrales, plantation : Stumps 2 ans.
Méthode de saignée : journalière sur le 1/4 de la circonférence.
Main-d'œuvre : libre. Annamites et Cambodgiens.
Immeubles et installations : 1 grande maison en maçonnerie avec dépendances, 1 fumoir, 1 laminoir, 1 hangar en paillotes, écuries, poulaillers en maçonnerie, 1 grand. campement comprenant 7 paillotes en torchis.
Matériel agricole : 1 tracteur Fordson avec charrues à 8 disques, B. T. H. Oliver, 4 charrues en fer pour bétails, 2 charrettes, outillage divers (haches, pioches, etc.).
Cheptel : 60 têtes (bœufs, vaches) 2 chevaux.

---

[6] Autorisé par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 6 février 1930 à se rendre à Bagnères-de-Bigorre en congé administratif de onze mois. S'est embarqué à Saïgon le 5 avril 1930 à bord du *Cap-Saint-Jacques* ,des Chargeurs réunis.

Production annuelle : 4.800 kg.

Autres cultures de la plantation : arachides, pastèques, manioc, tabac et autres légumineuses.

Nº	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
106	O'Connell	O'Connell	Saïgon, 11, r. Miche	120 00	92 00

Nº	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriques
106	O'Connell	5.000					25.000			4.800	4,8

PROVINCE DE RACHGIA
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1933, p. 994)

O'Connell. — Chef de cantonnement de l'Ouest.

———————————

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1934)

Décès. — On nous fait part du décès de M. H. E. Joseph O'Connell, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine en retraite, survenu à Saint-Girons (Ariège), dans sa 70e année, pieusement muni des sacrements de l'Église.

Le défunt était le père de M. Daniel O'Connell, le sympathique inspecteur adjoint des Forêts de Indochine à Thudaumot, à qui nous adressons nos biens sincères condoléances.

———————————

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR 1934
Service forestier de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1934)

Pour le grade d'inspecteur adjoint de 1re classe :
MM. Lemasson, O'Connell.

———————————

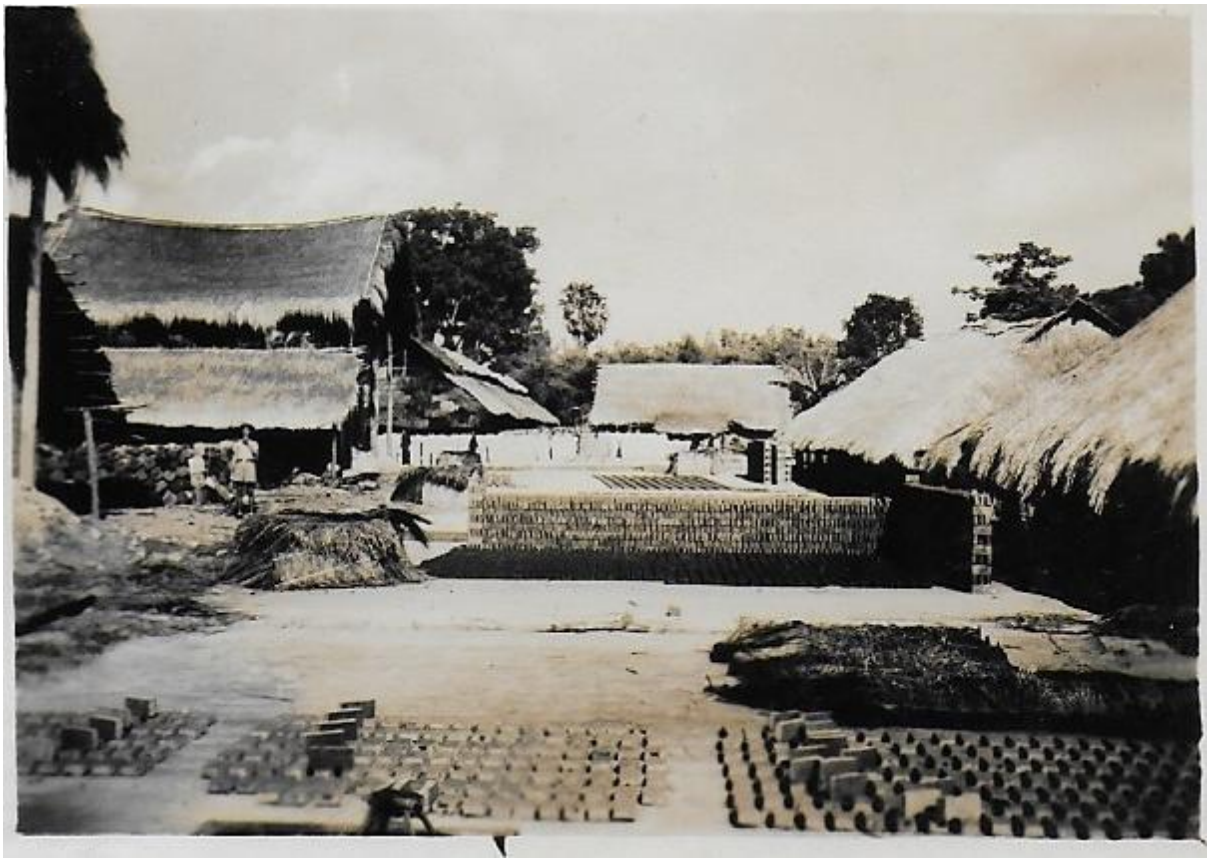

Largement autarcique, la plantation O'Connell possédait sa tuilerie-briqueterie :
le séchage avant la cuisson.

Madeleine et Daniel O'Connell pratiquaient aussi l'élevage à Tra-Phat, au pied du mont Vui Bà Den.

Troupeau de moutons avec des bergers viêtnamiens
Probablement une exception car le *Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine,* 1933, p. 418-419, affirme qu'il n'y avait pas de moutons en Cochinchine et au Cambodge.
L'élevage fut décimé par les Japonais, puis les Vietminh.

Un taureau géniteur de la race Sind avec Patrick O'Connell. Au fond, à gauche, le Vui Bà Den

Cochinchine
Une tournée de M. le gouverneur Pagès
(*La Tribune indochinoise*, 7 juin 1937)

……
la tournée se poursuivait le jour suivant, mais à travers des pistes forestières où, comme à Canlé, le chef du cantonnement, M. O'Connell, sous l'œil du distingué chef de service, M. Boucaut, expliqua au gouverneur les travaux déjà réalises pour protéger le massif contre l'incendie, ou, comme à Langtrang, on constata les coupes d'améliorations que réalise le Service forestier qui poursuit une tâche ingrate, puisqu'elle consiste à préparer l'avenir en empêchant la dilapidation de nos richesses en bois précieux.

———————————

Saïgon
Les obsèques de M. Jégo
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1938)

C'est hier après-midi qu'ont eu lieu les obsèques de M. François Jego, ancien fonctionnaire des forêts, ne comptant que des amis dans ce pays.

La levée du corps eut lieu à 16 heures à la morgue de l'hôpital Grall, en présence de nombreux amis et connaissances du défunt parmi lesquels nous avons remarqué : MM. Boucaud, chef du service forestier en Cochinchine, Macquin, Triballat, Jolivet Andre, Cadet, Genoit, Bourges, O'Connell, Salum, Richaud, Arrighi, Cazale, Macon, Couriet, Delmas, Lassalle, Variot, Nicoli, Macquillon etc., etc.

Après que l'absoute eut été donnée en la chapelle de l'hôpital par le R. P. Parrel, le cortège se forma pour gagner le cimetière. De nombreux pousses remplis de couronnes précédaient le corbillard dont les cordons étaient tenus par MM. Jolivet, Boucand, Macquin.

……
———————————

En deux mots
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1939)

Le jardin botanique et zoologique de Saïgon s'est enrichi de trois animaux : un semnopithèque, provenant d'un achat ; deux marabouts, présents de M. O'Connell, domicilié à Thudâumôt.

———————

Intérieur de la maison de Thanh-Diên

Salle à manger carrelée. Buffet, table et chaises Art Déco.

Table et chaises Art Déco. À droite : 2 nghos.

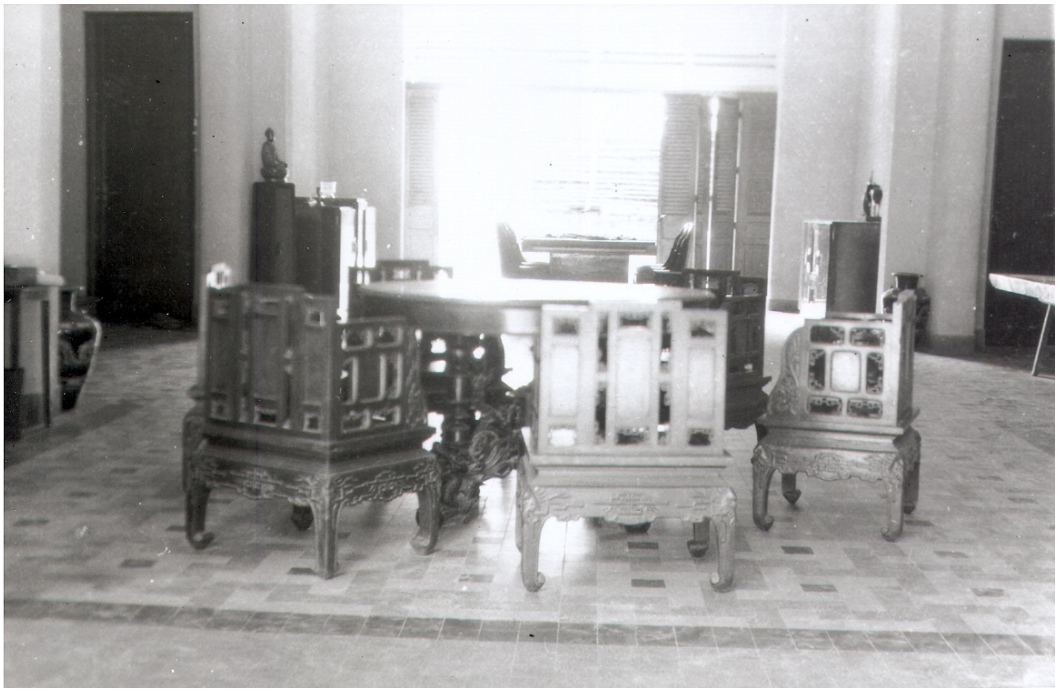

Table et chaises annamites très lourdes, en bois de fer

Vestibule

MADELEINE gère la plantation et fait face en 1945 au coup de force japonais et au déchaînement caodaïste

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/O'Connell_resistance.pdf

---

Patrick O'Connell, fils de Madeleine et Daniel, s'engage dans la guerre contre le Siam, puis intègre l'École militaire interarmes (ÉMIA) de Tong, au Tonkin.

Tong, mars 1941. Retour d'exercice.
Au premier rang : Griuncelli, Hubert de Boisboissel, Hoareau, Patrick O'Connell, Kim Anh, Lefort.
Au fond : Calard.
(Coll. Gérard O'Connell)

En 1945, Patrick O'Connell est versé dans le commando Conus opérant au Laos.

COMMANDO

CONUS

Insigne 2ém type Cdo CONUS

Lieutenant Colonel Adrien CONUS

Insigne Cdo CONUS
fabrication locale Indo

Brevet para France Libre
réalisé en Indochine

Lieutenant-colonel Adrien Conus

Image très rare et inédite du commando Conus au Laos : Patrick O'Connell, à l'arrière-plan, à droite (photo Guyomard)(Collection Gérard O'Connell)

UNE FIN TRAGIQUE

DÉCEMBRE 1947 :
ASSASSINAT DE MADELEINE O'CONNELL

Mme Marie-Madeleine
O'Connell
assassinée
sur sa plantation
(*Le Journal de Saïgon*, 31 décembre 1947)

Une nouvelle brève a jeté la consternation, depuis hier soir, aussi bien [dans] les familles françaises installées depuis longtemps en Indochine que [dans] de nombreux familles annamites.

Mme Marie-Madeleine O'Connell a été victime d'un attentat sur sa plantation de Tayninh. Une balle dans la nuque a mis fin à la vie d'une personne dont toute l'existence s'est déroulée au milieu des Annamites et dont la famille, installée dans le pays depuis trois générations, n'a attiré que la sympathie unanime.

L'impossible a été fait pour sauver Mme O'Connell. Transportée à l'hôpital Grall, elle y décéda hier à 17 heures.

Madame O'Connell, Français intrépide
par Henry de LACHEVROTIÈRE
(*Journal de l'union française*, début janvier 1948)

Bravant jusqu'au bout les menaces, notre compatriote est abattue par une balle vietminh

Nous fûmes quelques-uns à commencer assez tristement cette année 1948. Il nous fallut en effet conduire à sa dernière demeure une courageuse Française tombée là-bas, à Tayninh, frappée par une balle vietminh.

Après Yves de Blic, jeune assistant de Suzannah, lâchement assassiné, le 27 décembre, ce fut au tour de Mme O'Connell à succomber en un guet-apens alors qu'elle revenait de sa plantation.

Nous disions que de Blic, jeune planteur plein d'enthousiasme, avait su se montrer bon et prévoyant à l'égard des coolies qu'il dirigeait. Que dirons-nous aujourd'hui de Mme O'Connell qui, depuis plus de vingt-cinq ans, fut, en cette région de Tayninh, une véritable providence et se montra si bonne et si charitable que les Annamites du village en lequel était située sa plantation l'avait élevée au rang de génie tutélaire protectrice de leur commune.

C'est cependant cette femme, véritable bienfaitrice, que les Vietminh ont abattue sans pitié malgré tout le bien qu'elle avait fait à la population depuis un quart de siècle, en digne continuatrice de l'œuvre de son beau-père, l'administrateur O'Connell qui, des années durant, dirigea cette province de Tayninh avec tant de tact et d'équité que son nom était devenu le pendant de celui de Séville, l'administrateur antillais que les Annamites vénéraient.

Mme O'Connell appartenait à la grande famille indochinoise, fille d'un de ces anciens pionniers grands bâtisseurs d'Empire. Son père, M. Labbé dit Labesse, était administrateur des Services civils de l'Indochine ; il fit sa carrière en Annam, où je le connus, en 1912, directeur des bureaux de la Résidence supérieure de Hué. Sa maison était voisine du Cercle de la Rive droite où nous nous réunissions tous les soirs. Cet administrateur avait approché tous les Souverains d'Annam, il les avait conseillés, il avait collaboré à leur œuvre avec dévouement et affection. Il avait appris aux siens à aimer les autochtones.

Élevée dans les bonnes traditions, Mademoiselle Labbé, entrant dans la famille O' Connell, n'eut pas de mal à s'adapter. Tandis que son mari, M. Daniel O'Connell, était pris par ses fonctions d'inspecteur des forêts, Mme O'Connell gréait et dirigeait une belle plantation près de Tayninh.

Jusqu'au 9 mars 1945, aimée et même vénérée par les populations des villages avoisinants, Mme O'Connell ne connut pas de difficultés. Mais après la coup de force japonais, les vicissitudes commencèrent. Pour elle, comme pour tous les planteurs, se posa la problème complexe de la conservation de l'exploitation créée avec tant de peines. Elle y fût aidée par toute cette population de Tayninh dont elle avait acquis l'affection.

Après la Libération, elle fut une des premières à rejoindre sa plantation, mais la situation s'était modifiée. Avec Mme Arnaud, sa voisine, elle se trouva entourée, sur cette route Haute de Tayninh, par des Vietminh pillards et agressifs. Il lui fallut se garder.

Mme O'Connell rendit d'incalculables services à la cause française. Ses fils et elle, par leur connaissance du pays et surtout de la population, facilitèrent leur tâche aux troupes françaises qui vinrent occuper Tayninh et la région du Vaïco.

Ce rôle qu'elle joua crânement, en bonne Française intrépide, la désigna à la vengeance des Vietminh. Mais ceci ne l'intimida point. Mme O'Connell savait qu'elle pouvait compter sur la reconnaissance des Annamites de tous les villages voisins auxquels elle avait fait tant de bien depuis de si longues années.

Depuis octobre 1945, cette vaillante et courageuse femme avait repris l'exploitation de ses hévéas et ne sa laissa impressionner par aucune menace.

Les déboires ne lui manquèrent point et, bien souvent, lorsqu'elle descendait à Saïgon, elle venait me conter ses ennuis qui ne provenaient pas tous des rebelles annamites.

Dans les moments les plus critiques, elle avait entrepris de ravitailler Tayninh dont la population risquait la famine faute de riz et de vivres. L'Administration ne lui facilita pas toujours sa besogne. Aussi, en dépit de sa belle énergie, elle se sentait parfois découragée et venait me confier ses peines.

Dernièrement, les Vietminh kidnappèrent le gérant annamite de sa plantation. S'étant adressée en vain à diverses autorités, Mme O'Connell décida d'agir par ses propres moyens. Elle s'empara de sept Vietminh influents, puis elle fit savoir que si son gérant ne lui était pas rendu, ces Vietminh seraient conservés comme otages.

Le comité rebelle lui rendit son gérant, mais en lui notifiant sa condamnation à mort. Mme O'Connell aurait pu fuir son sort en se réfugiant à Saïgon. Elle ne voulut pas abandonner sa main-d'œuvre et fit face au danger, bravant les menaces.

Les Vietminh, sur la route, lui tendirent une embuscade et c'est ainsi que cette Française, magnifique de cran, fut abattue.

Hier, une foule nombreuse l'accompagna à sa demeure dernière, lui manifestant ainsi son admiration.

———————————

À L'HONNEUR

Madame Marie Madeleine
O'CONNELL
reçoit une citation posthume
par Henry de LACHEVROTIÈRE
(*Journal de l'union française*, début janvier 1948)

Nous avons relaté en ces colonnes la mort de Madame O'Connell.

Ce fut une mort héroïque !

Cette femme seule, attaquée par une bande de Vietminh, postés en embuscade, se défendit courageusement, faisant le coup de feu et, après avoir été mortellement blessée, elle eut la présence d'esprit de cacher ses armes afin qu'elles ne servent pas à l'ennemi.

Le général Boyer de Latour a tenu à reconnaître le magnifique courage de cette Française en lui décernant une citation, malheureusement posthume, qu'il a accompagnée d'une lettre adressée à Monsieur Daniel O'Connell, son mari.

Nous reproduisons. ci-dessous, ces deux documents :

Troupes françaises de l'Indochine du Sud

Cher Monsieur,

La nouvelle du lâche assassinat dont a été victime madame O'Connell m'a douloureusement ému.

Je vous envoie le texte de la citation qui vient de lui être décernée pour le magnifique courage dont elle a fait preuve.

Ce texte, dans sa concision toute militaire, est l'hommage que l'Armée lui adresse et le gage que son souvenir et son exemple seront pieusement conservés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères condoléances et de mes sentiments attristés.

Signé : de LATOUR

———————

Troupes françaises d'Indochine
État-major chancellerie
N° 841-1/CH S

ORDRE GÉNÉRAL n° 22

Vu la circulaire ministérielle n° 950/DP/Déco du 28-11-44,

Par délégation du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient,

Le général de brigade de Latour, commandant les troupes françaises d'Indochine-Sud.

CITE

À l'ordre de la division, à titre posthume,

Mme O'Connell Marie-Madeleine, directrice de plantation à Tayninh

« Installée depuis plus de vingt-cinq ans dans la Région de Tayninh (Cochinchine) où elle dirigeait sa plantation, Mme O'Connell n'a cessé de prodiguer ses soins et sa charité à la population annamite dont elle s'était acquise l'affection. Dès la Libération, elle rejoint sa plantation où elle rend aux autorités les plus grands services grâce à sa connaissance du pays et de ses habitants. Le 30-12-47, près de Tayninh (Cochinchine),

elle tombe dans une embuscade. Faisant face à l'adversaire, elle est, après quelques instants de combat, blessée mortellement.

Avec un sang-froid remarquable, elle cache son arme dont elle indiquera l'emplacement aux renforts venus à son secours. Décédée des suites de ses blessures le 30-12-47, madame O'Connell demeurera pour tous un bel exemple de courage et d'abnégation.

La présente citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent.

P.O. Le chef de bataillon Debril,
chef du cabinet militaire.

Pour confirmer le début de cette citation qui rappelle la charité et la bonté de Madame O'Connell, qui n'avait prodigué que des bienfaits à tous les autochtones qui l'entouraient, le chef de la secte caodaïste a lui-même adressé à monsieur O'Connell la lettre qu'on va lire :

HO PHAP DUONG
Cabinet de la Sainteté
HO PHAP

DAI DAO TAM KY PHO DO
3e Amnistie de Dieu en Orient
Toa-Thanh Tayninh
Saint Siège de Tayninh
Sa Sainteté Ho Phap Pham cong-Tac
à Monsieur O'Connell,
inspecteur des Eaux et forêts,
chef de cantonnement à Tayninh

Cher Monsieur,

C'est avec stupeur que j'ai reçu la nouvelle de la perte cruelle qui vous frappe en la personne de Mme O'Connell, victime d'un attentat des plus odieux. Cette perte vous est d'autant plus douloureuse qu'elle endeuille votre famille juste au seuil du Nouvel An.

Des familles entières de Thanh-Dien et de Tayninh vont pleurer amèrement celle qui n'a cessé d'être la protectrice et la bienfaitrice des pauvres et déshérités du sort. Une vie toute de labeur et entièrement consacrée au soulagement de la misère d'autrui mériterait une fin moins tragique et moins injuste.

Aussi votre malheur est-il inconsolable. Sans chercher à la faire oublier, j'estime que la sympathie d'amis sincères qui prennent une bonne part à vos souffrances contribuera à les rendre moins aiguës.

Je vous prie donc de croire à mes condoléances attristées ainsi qu'à celles de tous mes dignitaires et adeptes.

Saint-Siège, le 2 janvier 1948
Signé : PHAM-CONG-TAC.

Telle est la Française lâchement assassinée par une bande de Vîet-Minh.

Nous avons relaté, en notre numéro d'hier, l'attaque de Tayninh. Mme O'Conneil avait dénoncé ce danger imminent aux autorités. Quelqu'un lui répondit : « Vous exagérez, Madame ! ».

Mme O'Conneil connaissait trop bien la pays pour se tromper. Les offensives sur les Hévéas de Tayninh et sur le chef-lieu le prouvent.

---

29 NOVEMBRE 1948 : MAURICE O'CONNELL, NEVEU DE DANIEL, EST TUÉ DANS UNE EMBUSCADE À BENG-DONG-SO

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/O'Connell_Maurice.pdf

---

LES GAULLISTES ACCUEILLENT ANDRÉ DIETHELM, SÉNATEUR R.P.F. ancien directeur des finances et des douanes de l'Indochine (1928-1934), ancien ministre de la guerre (1944-1945)

RENDEZ-VOUS D'ANCIENS....
ET DE NOUVEAUX
(L'article de P. RENAUD)
(*Le Paysan de Cochinchine*, 6 août 1949)

Lundi à 14 h. est arrivé à Tan-Son-Nhut monsieur le ministre Diethelm.

Les anciens, qui avaient connu « l'Argentier » il y a quelque dix-sept ans, avaient tenu à l'accueillir à sa descente d'avion.

Il y avait là, à tout seigneur tout honneur, notre conseiller au Plan, M. Bourgoin [7], l'homme atteint de « dollarophobie ». Pas un dollar ! Pas un dollar !

Il n'était pas là pour cela, mais bien parce que le ministre débarquant se trouvait être son beau-frère. Un beau-frère du ministre, — peut-être un jour président du conseil, — peut-être un jour... Ça, c'est une veine qui ne m'arrivera pas. D'abord je n'ai pas de sœur à marier et j'ai fait vœu de célibat... tant pis.

Il y avait, âme de cette délégation, notre toujours aussi dynamique confrère de Lachevrotière. Il brossa en quelques minutes un schématique tableau des problèmes aussi ardus qu'impératifs qui sont en souffrance dans ce pays : naturalisés, eurasiens, sécurité, otages, économie, etc. Le Ministre verra au cours de son séjour que tout se rattache aux quelques phrases judicieusement placées par M. de Lachevrotière.

Était là, monsieur W. Bazé, baptisé *Base* par la speakerine de Radio-Saïgon. Elle ne croyait peut-être pas si bien dire parce qu'il se pourrait que si on avait dès 45 pris la politique Bazé pour *base*, les événements auraient tout autrement tourné pour le plus grand bien de tous, Vietnamiens et Français. Il ne semble pas que M. W. Bazé soit décidé à redescendre, présentement du moins, dans l'arène politique. Il est, quant à l'avenir, plutôt pessimiste.

---

[7] Jean Bourgoin (1897-1977) : polytechnicien, négociateur aux différentes conférences franco-vietnamiennes (1946-1950), conseiller au plan du Haut Commissariat de France en Indochine (1947-1951). Ancien ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics de l'Annam. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_transindochinois.pdf

Monsieur le ministre Tam et le doc phu Chan représentaient cet élément naturalisé français toujours aussi sincère, aussi patriote, alors que, pourtant… Voila un problème sur lequel il faut d'extrême urgence se pencher si l'on ne veut pas voir se commettre les pires infamies.

Monsieur Soulier, un des pionniers de l'équipement de ce pays, et Madame, femme admirable qui conserve un allant, une énergie incomparable. Qui conserve aussi une foi inébranlable dans l'avenir et sait généreusement la communiquer aux autres mamans qui, comme elle, hélas !.. attendent leurs otages. Autre problème que certain Haut Personnage traita un peu trop à la légère. Par contre, notre Haut Commissaire actuel, rendons-lui hommage, fait tout ce qu'il est humainement possible de faire.

— Chaque fois qu'il s'agit d'unir, de resserrer les liens qui nous unissent tous, Français de tous lieux, de toutes conditions, il y a Claude Bourrin. Il n'a pas manqué, cette fois encore, d'être fidèle au poste.

Nous avons aussi noté la présence des fervents du« Piper-Club », monsieur Gressier et madame, qui rend des points à son mari, du propre aveu de celui-ci, dans la conduite de ces « poux-du-ciel ».

Et encore messieurs Balancie, Bouquet et sa majestueuse barbe de père capucin, Giraud, Bardouillet, O'Connell et son fils Patrick.

Monsieur Picard qui est peut-être de Marseille et qui s'est décidé à abandonner son uniforme d'adjudant chef d'aviation. Mais là où il y a des avions, il y a toujours Picard. L'autre préfère les ballons ou les bathyscaphes. Ah ! ces Picards.

Monsieur Giovacchini et quelques membres du R.P.F. portant insigne, venus saluer leur « Compagnon ».

Et d'autres encore qui voudront bien excuser « un nouveau » de ne pas les connaître tous, ce qu'il espère pouvoir faire au cours de prochains rendez-vous de ce genre, car, soit dit en passant, il est temps, « anciens », de contacter les « nouveaux », de leur faire entendre vos raisons. Ne dites pas systématiquement que ces derniers venus ne veulent rien entendre ou arrivent de Calcutta, ce serait faux.

Nous avons identifié deux authentiques « Free French », ce qui, avec les « incognitos », portait à une bonne moyenne la présence des vétérans de la France Libre venus accueillir l'un des leurs.

« Les Vieux de la Vieille » étaient dignement représentés par le brave père Jourdan qui, avec ses 42 années d'Indochine, a toujours un peu l'appréhension, à chaque fois qu'il voit un nouvel arrivant de cette France lointaine, de se trouver en face d'un être bizarre qui se déplacerait en usant son cuir chevelu, semelles pointées vers le ciel.

Les déclarations du Ministre ? Il vient voir, se rendre compte des résultats du nouveau système politique instauré au Vietnam. Il vient, en bref, prendre la température. Il apparaît en excellente santé et a fort bien supporté les fatigues du voyage. Il nous a paru assez mal documenté sur la situation au jour le jour dans ce pays et sur l'importance des problèmes-clés que nous citions plus haut.

Les hommes politiques ne voient d'ailleurs pas, de Paris, les choses sous le même angle et avec le même degré de gravité que nous. Il leur apparaît, en conséquence, que nous sommes portés à l'exagération. Il faudrait à chaque parlementaire un voyage ici pour constater *de visu* dans quel pétrin ont fichu cette pauvre Indochine les fautes accumulées par d'incapables ou dangereux politiciens.

S'ils sont intelligents ces visiteurs (voir les écrits de Laura des Mures, Dominique Toury et consorts..), ils évaluent les dégâts et se sauvent effrayés par l'énormité et la complexité du problème :

« Retrouver et garder en main une minuscule clé d'or jetée au plus profond d'un énorme buisson d'épines». Sans couper, sans brûler celles-ci qui vous déchirent. Voilà le problème.

La clé est connue. Elle est déjà jetée. Pour la reprendre et s'en servir : ON CHERCHE UN HOMME.

14 JANVIER 1953 :
LES FRÈRES GUY ET PATRICK O'CONNELL [8],
SONT TUÉS PAR UNE MINE SUR LA PISTE DE THO-NOT

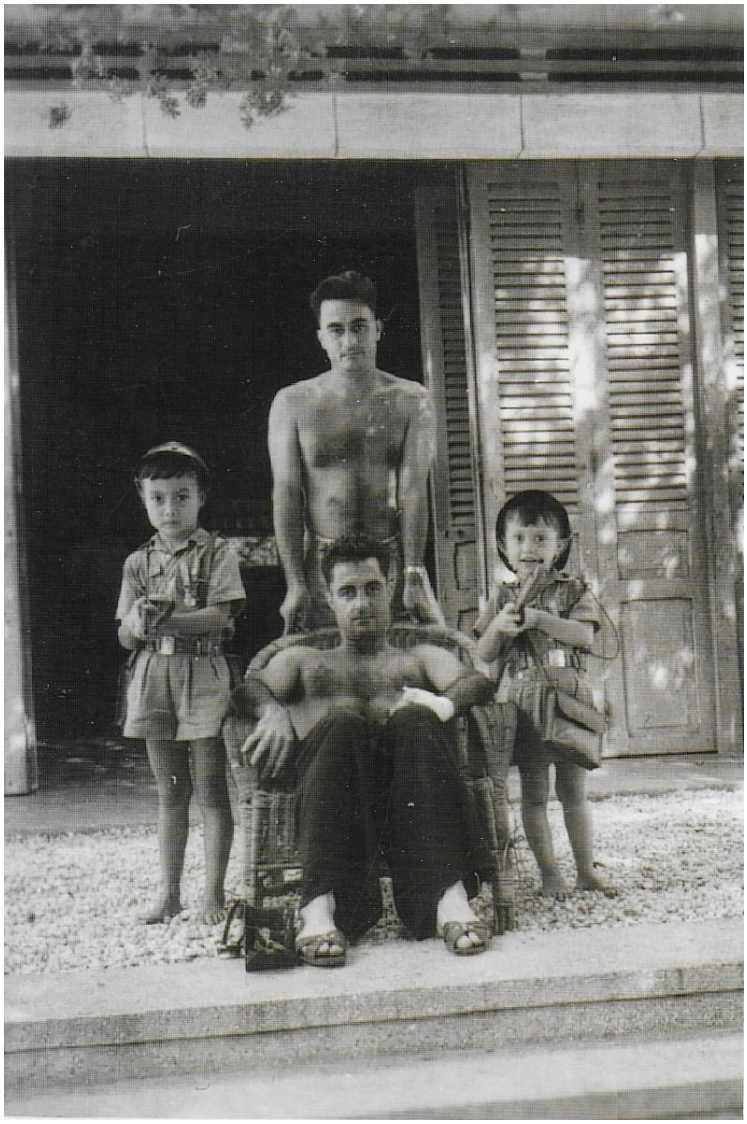

Noël 1952 : Guy O'Connell (assis), Patrick et ses deux fils, Gérard et Alain.
Deux semaines plus tard, leur jeep sautera sur une mine, à proximité d'un mirador.
(Coll. Gérard O'Connell)

---

[8] Patrick O'Connell avait épousé Jeanne Arnaud, fille d'Édouard Arnaud, l'administrateur délégué des Hévéas de Caukhoï assassiné par des révoltés en novembre 1940.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_de_Caukhoi.pdf
Outre la plantation de sa famille, Patrick O'Connell gérait la plantation de Léo Servain (médecin de l'Assistance, d'origine guadeloupéenne, affecté en Cochinchine en 1923) — précédemment confiée à Édouard Arnaud — et la plantation de Mathieu Franchini, le patron de l'hôtel Continental.

Poste maréchal des logis Drévillon

La tour TTN 205

La jeep déchiquetée

S.P. 78.129 Le 15 février 1953

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES
TERRESTRES, NAVALES ET AÉRIENNES
EN INDOCHINE

FORCES TERRESTRES

COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES
du SUD VIETNAM

ZONE CENRRE

SECTEUR DE DAU-TIENG

SOUS SECTEUR DE TAY-NINH
No 90/PC/SSIN

RAPPORT
du chef d'escadron GAUTHIER SAINTE MARIE, commandant le quartier de TAY-NINH,
au sujet des circonstances de la mort de messieurs Patrick et Guy O'Connell.

Le 14 janvier, vers 14 heures 30, j'étais informé que messieurs Patrick et Guy O'Connell avaient été grièvement blessés par l'explosion d'une mine aux environs du poste Drévillon (STN 27).

Une patrouille blindée partait immédiatement sur les lieux où s'était déjà porté un groupe de partisans de la plantation.

Au même moment, une jeep de la Sucrerie de Thanh-Diên, conduite par le maréchal des logis chef Coulon, de la 2e L.M.G.R., arrivait à l'infirmerie transportant les deux blessés. Patrick O'Connell, les deux jambes arrachées, devait nourrir peu après. Guy, blessé au thorax et très gravement brûlé, put être évacué sur Saïgon par avion vers 16 heures. Il mourut au moment de l'atterrissage à l'aérodrome de Tan-Son-Hut.

Deux partisans se trouvaient également dans la Jeep détruite : l'un deux était tué sur le coup, l'autre très grièvement blessé.

Peu de temps après, une patrouille de chasse, alertée, mitraillait des groupes de rebelles fuyant en direction du Vaïco.

*
* *

L'enquête, commencée dans l'après-midi même du 14 janvier, a permis de reconstituer les événements.

Vers 13 heures 30', les frères O'Connell quittaient leur propriété de Thanh-Diên pour se rendre en jeep au poste Drévillon.

Ils avaient décidé ce déplacement, à la dernière minute et de façon un peu téméraire, dans le but de préciser sur place différents renseignements qu'ils avaient acquis la veille, à la suite de l'arrestation de suspects, et au sujet desquels ils étaient venus, le matin même, à la citadelle de Tay-Ninh, voir le commandant de quartier et l'O.R. [9] : ces renseignements étaient relatifs au comportement douteux de certains

[9] Officier de renseignement.

partisans ainsi qu'à la présence d'un F.M. [10] tenu caché par les rebelles à proximité du poste Drévillon. En passent, ils devaient en outre remettre à une tour quatre fusées d'alerte.

Vers 13 heures 45, Ils filaient à bonne allure sur la piste de Thot-Not lorsqu'arrivés juste en face de la TTN 205, à trente mètres de cette tour, une mine placée au milieu de la chaussée explosait et pulvérisait le jeep. Immédiatement, des éléments rebelles en embuscade ouvraient le feu cependant que Guy O'Connell, malgré ses graves blessures, avait le réflexe de bondir se mettre à l'abri de la tour : il criait pour appeler son frère et demander de l'aide à la garnison de la tour. Celle-ci restait, un instant, inerte et indécise : les rebelles disaient de ne rien faire et de les laisser achever le blessé.

À ce moment intervint le garde Coulon à la tête d'un groupe de partisans de la sucrerie de Thanh-Dinh.

Cette société, en effet, exploitait depuis un mois une coupe de bois située à plusieurs centaines de mètres de là ; des partisans y étaient détachés pour assurer la protection des coolies. Le garde Coulon passait, plusieurs fois par jour, vérifier la bonne exécution du service. Tout à fait par hasard, il empruntait, en jeep, ce jour-là, La piste de Thot-Not, au moment même où, à trois cents mètres devant lui, sautait la jeep des frères O'Connell.

Faisant preuve d'une présence d'esprit et d'un courage admirables, il groupait aussitôt quelques partisans autour de lui et se précipitait sur les lieux de l'embuscade malgré la violence du feu des rebelles.

Ces derniers, surpris de cette réaction inattendue, s'enfuyaient et disparaissaient dans la forêt.

Le garde Coulon, avec une extrême célérité, ramenait alors les blessés et les transportait en jeep à l'infirmerie de la garnison de Tay-Tinh après avoir pris, d'autre part, les dispositions nécessaires pour donner l'alerte.

L'enquête poursuivie par la suite provoquer l'arrestation des partisans de la tour et l'inculpation de deux d'entre eux, dont le chef. Ils reconnaissaient l'existence de l'embuscade. L'un d'eux voulait en rendre-compte, mais le chef, terrorisé par les menaces rebelles, s'y opposait avec énergie.

*
* *

Ces faits soulignent avec netteté que la mort des deux frères O'Connell est directement imputable à une activité ayant un caractère strictement militaire. Les frères O'Connell, par goût peut-être, par patriotisme sûrement, se sont d'ailleurs toujours considérés, dans une très large mesure, comme les auxiliaires du commandement.

Ces faits témoignent encore du dynamisme prodigieux et du courage exceptionnel des frères O'Connell. La menace qu'ils savaient peser sur eux et contre laquelle ils avaient été mis en garde le matin même de leur mort, loin de les amener à un comportement réticent, les incitait à une audace accrue.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à leur profit :

— la mention « Morts pour le France » ;

— la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour Patrick ;

— la médaille militaire pour Guy.

[10] Fusil-mitrailleur.

2 mars 1954
Daniel O'Connell, chevalier de la Légion d'honneur (ministère des États associés) :
planteur éleveur,
inspecteur principal de classe exceptionnelle des eaux et forêts, Thudaumot
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1954)

28 MARS 1954 : ATTAQUE CONTRE LA PLANTATION O'CONNELL

ASSASSINAT DE LUC OTTAVI

PRÈS DE TAY-NINH
Le coup de main V.M. sur la plantation O'Connell
atteint deux familles saïgonnaises
par J. L.
(*Le Journal d'Extrême-Orient*, 1954)

L'actualité « de jour et de nuit » est très douloureusement dominée depuis trois jours, par les noms de deux pionniers, connus et hautement estimés chez les planteurs du Sud-Vietnam, MM. Ottavi et [Daniel] O'Connell.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le premier a vu son fils Luc tomber en brave, les armes à la main, férocement abattu par les V.M. ; le second, dont l'épouse héroïque [Marie-Madeleine Labbé], en 1947, les deux admirables fils Guy et Patrick , l'an passé, qui avaient été assassinés, de même, a vu sa maison de Tay-Ninh brûlée jusqu'aux fondations et c'est par miracle que son troisième fils, Roger, qui se trouvait là, a pu échapper au sort de M. Luc Ottavi.

*
* *

Nous avions relaté brièvement et de façon encore imprécise, hier, l'assaut V. M. sur la plantation de M. O'Connell, près de Tay-Ninh. Précisons que l'attaque se déclencha à minuit trente, menés par des spécialistes, équipés d'engins les plus modernes, et qui percèrent simultanément au bazooka plusieurs brèches dans le mur, submergeant par leur nombre les défenseurs dans un assaut entraîné au clairon.

Le poste de défense ayant été dans la grande maison centrale, c'est sur celle-ci uniquement que se concentra l'action. Ni l'usine, ni le fumoir, ni les stocks de caoutchouc, ni la jeep ne furent endommagées dans les annexes, pourtant fort importantes. Ce sont l'armement et les munitions que les assaillants convoitaient.

Si prémédité était leur coup qu'ils avaient fait venir des tombereaux attelés de bœufs pour enlever le matériel capturé.

Un corps-à-corps bref et sauvage se déroula dans la maison, alors que les V.M. venaient de couper l'électricité. On nous dit que c'est vraisemblablement en remontant à l'étage, pour se porter au secours d'un compagnon molesté et qui criait

de souffrance, que M. Ottavi fut encerclé et pris. Le courageux jeune homme, bien connu dans la région et qui s'occupait des intérêts agricoles et industriels de son père à Tay-Ninh, était revenu de Saïgon quelques heures avant l'attaque, dans la soirée même.

Les premiers renseignements approximatifs, que nous avions reçus hier, des sources les plus diverses, et que nous avions amalgamés rapidement, parlaient de Saïgonnais « en week-end » : il n'en était absolument rien.

*
* *

Ce féroce coup de main pose des problèmes d'organisation tactique qu'il ne nous appartient pas de traiter ici. On nous dit que M. Daniel O'Connell, qui voit sa maison détruite et ses serviteurs décimés après avoir conduit le deuil d'une épouse héroïque et de deux fils admirables, est, malgré son énergie indestructible, dans un état de chagrin voisin de l'accablement. Peut-on croire qu'il pourra réorganiser la défense de sa plantation — l'une des plus anciennes et des plus glorieuses d'Indochine — dans des conditions et avec un personnel identiques ? La réponse vient d'elle-même. Si des moyens suffisants ne sont pas donnés à M. O'Connell, la plantation, une de plus, mourra.

LES VIETMINH SONT PASSES LA...

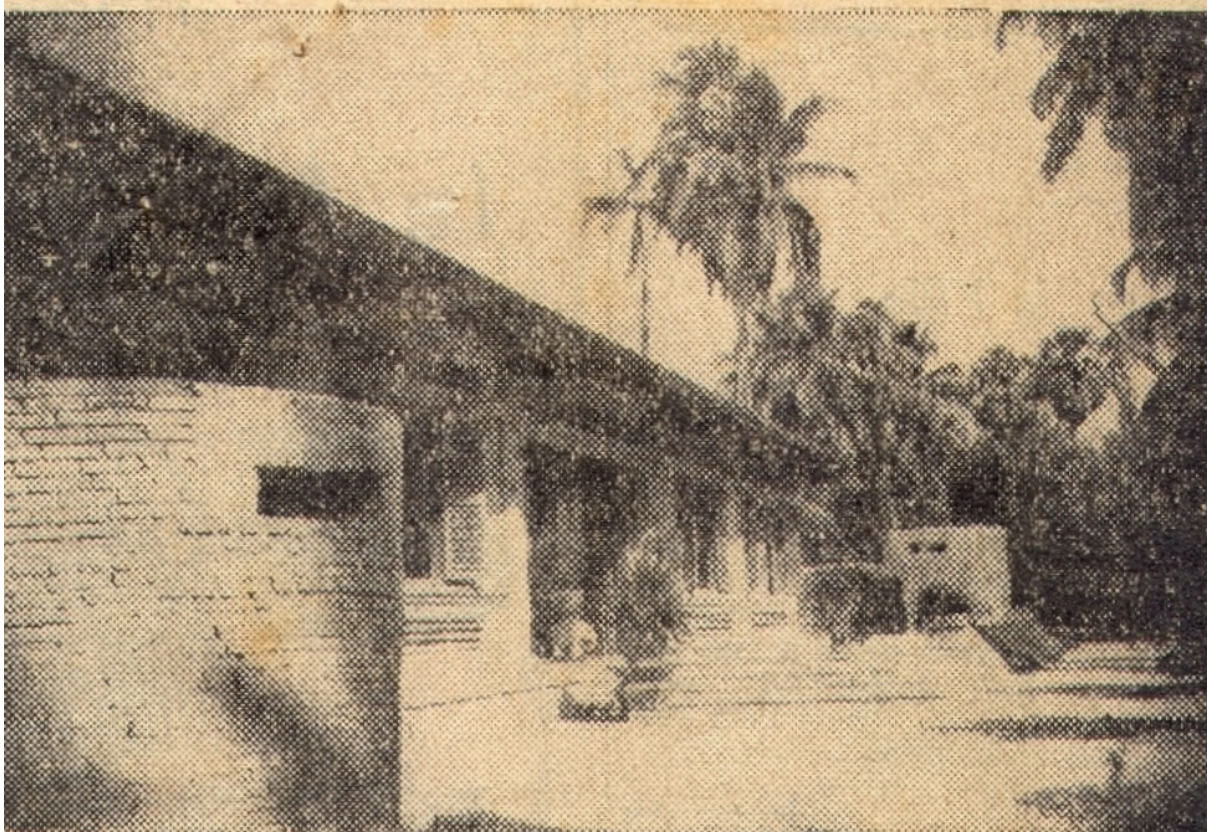

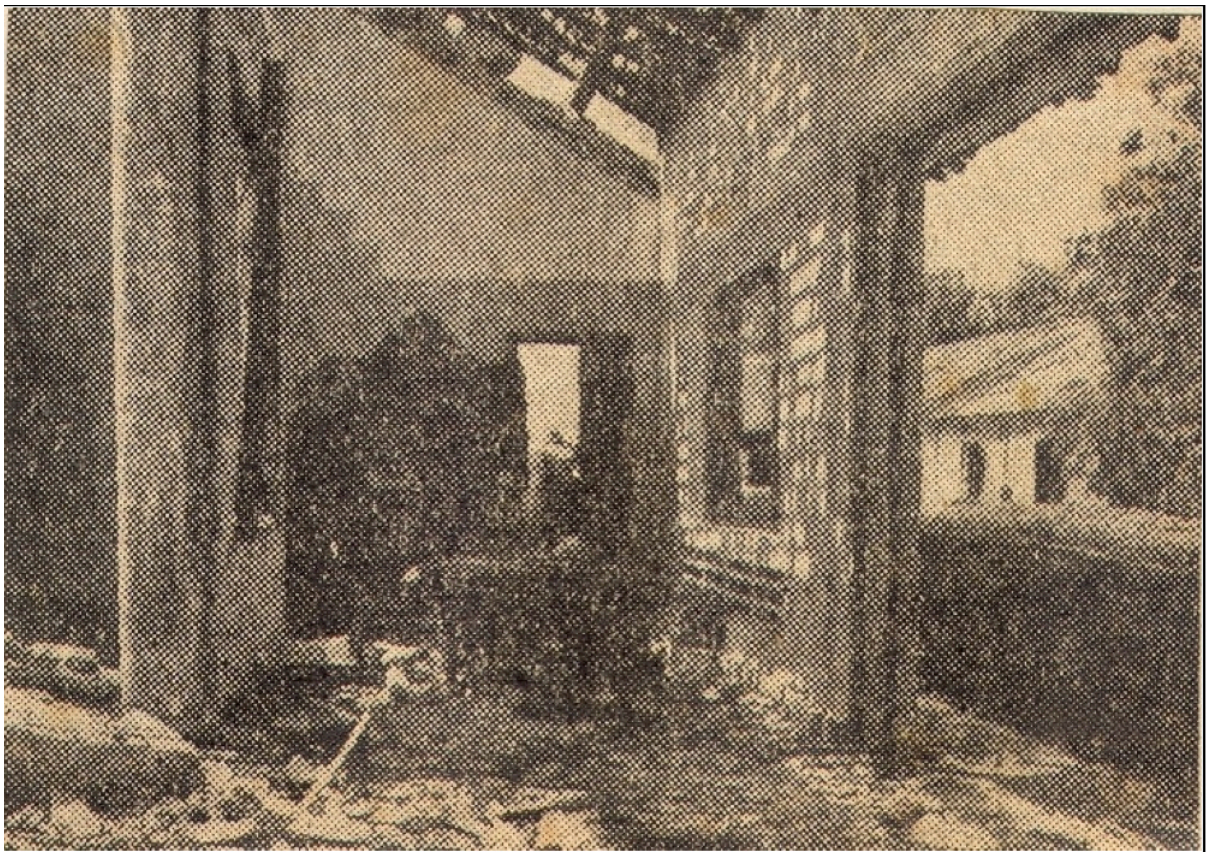

Nous avons relaté les circonstances tragiques de l'attaque, dans la nuit du 28 au 29 mars, près de Tay-Ninh, de la plantation de M. O'Connell par les Vietminh.

Entre l'arrivée des Vietminh et celle de nos blindés, les rebelles ont pillé, tué, incendié.

On voit deux aspects — avant et après — de la belle demeure, évocatrice déjà de souvenirs si tragiques — Mme O'Connell, puis ses deux fils, Guy et Patrick, furent assassinés en 1948 et 1953.

MALGRÉ TOUT, DANIEL O'CONNELL S'ACCROCHE

Malgré ce coup terrible,
les O'Connell maintinrent la plantation en vie.
En 1975, le comité révolutionnaire de Tây-Ninh s'en empara.
Né sur place et n'ayant jamais quitté le pays,
Daniel O'Connell tenta de s'y maintenir.
Victime d'une agression à son domicile
par de soi-disants déserteurs de l'armée sudiste
qui le menacèrent et simulèrent des mutilations,
il se réfugia en France en 1978.

Le caveau des O'Connell au cimetière de Saïgon

« Toute notre enfance a été bercée par les récits de mon grand-père Daniel. Il nous faisait faire notre prière du soir à genoux devant les photos de nos disparus.

Le dimanche après la messe, nous allions prier au cimetière devant le caveau familial. Après, il nous emmenait au Givral et à la librairie Portail. On en profitait pour se faire offrir un Tintin ou un Blacke et Mortimer. (Gérard O'Connell)

PLAQUES VOTIVES (BÀI VI)

Ces plaques furent cachées par les bonzes en 1975 pour éviter leur destruction par les communistes
et ramenées par Gérard O'Connell en 1997

O'Connell *Hugues* Joseph
Administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine

O'Connell
Marie-Madeleine
Guy - Patrick

Autel des ancêtres construit dans son jardin par un vieil Indochinois à la mémoire de Joseph O'Connell

Photo aérienne de la région de Thanh-Diên, à l'ouest de Tayninh (Institut géographique national, 1952). Au centre droit, la propriété O'Connell.

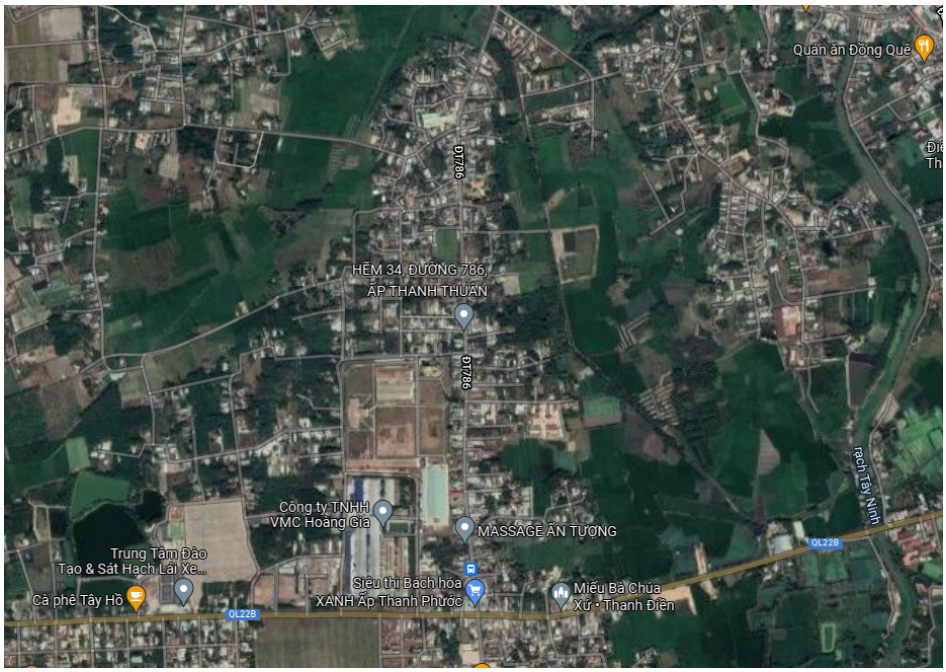

Mêmes lieux envahis par les usines. — Googlemap, 17 octobre 2021.

Remerciements à Gérard O'Connell,
dont l'arrière-grand-père arriva à Saïgon en 1885